

- COMPTE DE RESULTAT -

JR HLDG

du 09/11/2022 au 31/12/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	32 817		32 817	
Chiffre d'affaires net	32 817		32 817	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			80	
Autres produits				
Total des produits d'exploitation I (1)			32 897	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			15 069	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			67	
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges				
Total des charges d'exploitations II (2)			15 136	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			17 761	
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				

- COMPTE DE RESULTAT -

JR HLDG

du 09/11/2022 au 31/12/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	17 761	
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 664	
BENEFICE OU PERTE	15 097	
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

Certifié conforme



- BILAN ACTIF -

JR HLDG

du 09/11/2022 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 464	67	1 397	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	1 000		1 000	
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 464	67	2 397	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 900		6 900	
Autres créances	1 562		1 562	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 178		16 178	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	24 640		24 640	
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	27 104	67	27 037	
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

JR HLDG

du 09/11/2022 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0)	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 097	
Situation Nette	17 097	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17 097	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	4 850	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 065	
Dettes fiscales et sociales	3 996	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29	
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 940	
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	27 037	
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	9 940,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

Certifié conforme



JR HLDG
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 12, Rue de Cézembre
35520 MELESSE
921 411 294 RCS RENNES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 3 JUIN 2024**

Le 3 juin 2024, au siège social,

Monsieur Jérôme RUBIN, demeurant 7, Rue de Montreuil 35520 MELESSE, associé unique de la Société JR HLDG,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Jérôme RUBIN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 15.097 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier au Président et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15.097 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : 15.097 euros.

Affectation

- Réserve légale : 200 euros
- Dividende : 3.000 euros
- Au report à nouveau : 11.897 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 14.097 euros et celui du report à nouveau à 11.897 euros.

Le dividende unitaire est donc de 15 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2%.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris.

Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

TROISIÈME DECISION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Jérôme RUBIN
Associé unique

